



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
AVIS PUBLIC

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)

PROJET DE RÈGLEMENT 2024-787

« Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 »

Aux personnes intéressées par un projet de règlement 2024-787 modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 décembre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement 2024-776 portant le titre ci-haut mentionné ;
2. Le projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621, afin :
 - D'encadre la cohabitation entre l'usage hébergement commercial et l'usage résidentiel sur le territoire de la Municipalité de Chambord;
 - Adapter la réglementation pour permettre à certains bâtiments principaux dérogatoires de se reconstruire à la suite d'un sinistre ou d'un incendie;
 - Permettre au presbytère d'être converti en auberge;
 - D'encadrer les résidences saisonnières vouées à devenir des résidences permanentes en s'établissant de manière permanente sur le territoire de la Municipalité de Chambord.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2024 à 19 h 00, à la salle Communautaire Gaston-Vallée, au 72, boulevard de la Montagne, Chambord. Au cours de cette dite assemblée, monsieur le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer ;
4. Le projet de règlement et les différentes cartographies modifiées peuvent être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à la Mairie de Chambord.

DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron

JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil en date du 17 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix septième jour du mois de décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC/pt